

Département de l'Isère
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de La Rivière

Rapport de présentation

Pièce n° 1

Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christophe Séraudie, architecte
Grégory Agnello (Evinerude), consultant en environnement

16 - L'agriculture

Le document de gestion de l'espace agricole et forestier : DGEAF

La Rivière est situé dans le territoire «Sud Grésivaudan» du document de gestion de l'espace agricole et forestier. Ce document a été instauré par la loi d'orientation agricole du 10 juillet 1999 et établi en 2004. Il doit être consulté dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Principaux éléments à intégrer dans la réflexion :

- Cohérence des espaces agricoles dans un secteur sous influence urbaine
- Cultiver l'image de terroir en lien avec les produits phares du secteur
- Qualité des eaux de la nappe de l'Isère

Préconisations d'actions d'aménagement et de gestion dans le cadre d'un développement durable :

- Soutenir les filières organisées source d'image de marque avec des productions à forte valeur ajoutée
- Favoriser l'émergence de débouchés innovants participant au développement rural, dans toutes les facettes de l'agriculture (traditionnelle, bio., agro-tourisme ...)
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, notamment dans les productions spécifiques liées au territoire
- Valoriser par l'agriculture le patrimoine naturel, culturel, paysager ainsi que les traditions, produits et spécificités liés au terroir
- Promouvoir une agriculture compatible avec les objectifs de protection de l'environnement, notamment vis à vis des nitrates et des pesticides
- Développer des réseaux d'irrigation compatibles avec les ressources en eau

Données de la fiche communale :

Acteurs associatifs

- Comité territorial APAP : Association interdépartementale pour la Promotion des Agriculteurs du Parc Naturel Régional du Vercors

Instruments de contractualisation

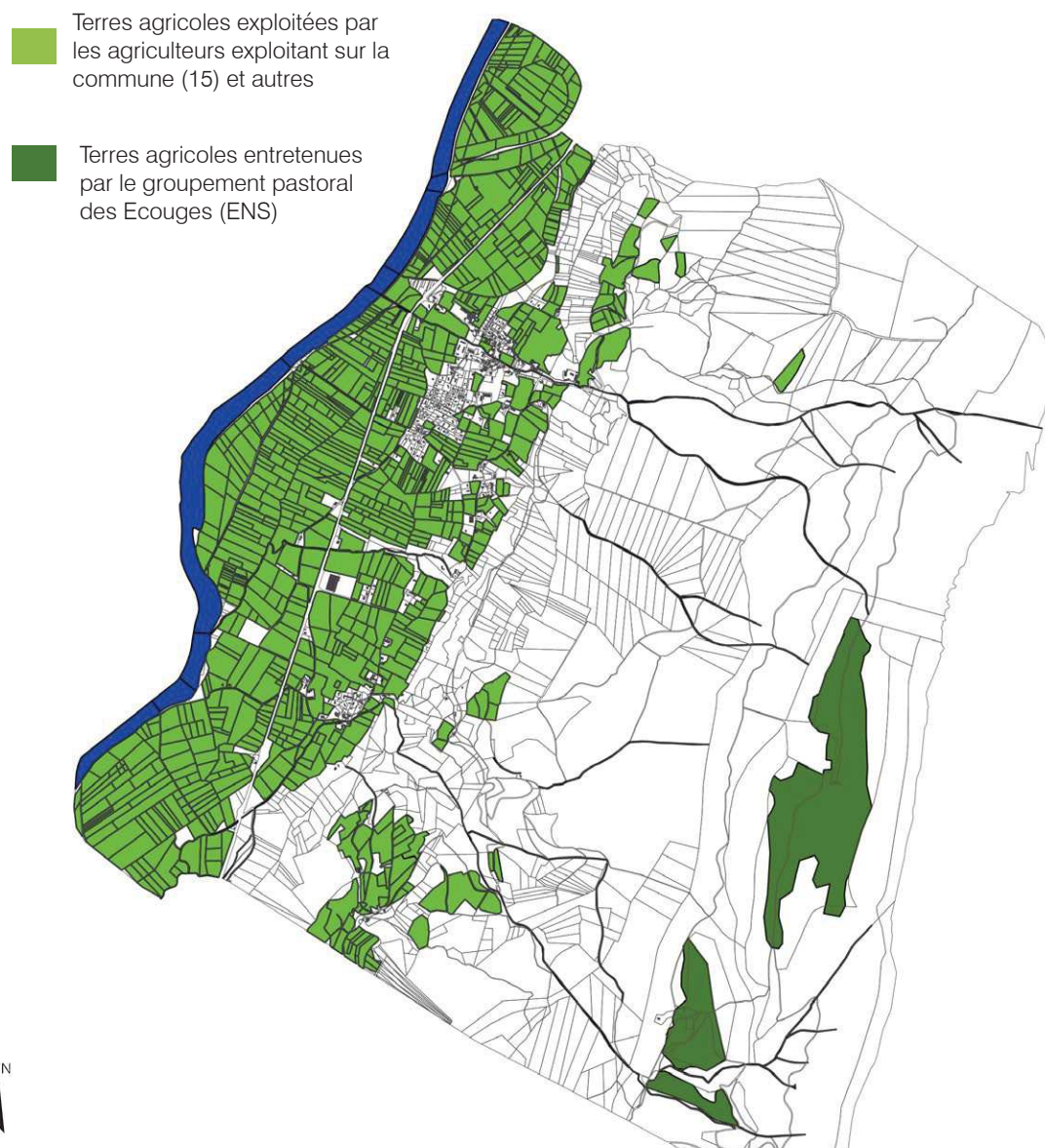
- Contrat PNR Vercors (charte renouvelée en 2008 et valable jusqu'en 2020)
- Contrat de rivière du Sud Grésivaudan.

Label :

- Aire de l'AOP noix de Grenoble
- IGP Saint Marcellin (depuis 2013)

Programmes de développement

- Zone de montagne 2, aides à l'agriculture de montagne.
- Zonage loi montagne : accompagnement au développement et à la protection de la montagne.



Terrains agricoles exploités / entretenus sur la commune.
source : enquête agricole du PLU 2015

Données de cadrage : 2015

Superficie totale de la commune : 1845 ha

Superficie des terres agricoles entretenues / exploitées : 511,2 ha
(soit 28 % de la commune - source enquête PLU 2015 et analyse orthophoto)

Dont la superficie des terres entretenues au niveau du plateau des Ecouges (groupement pastoral) : 65,3 ha

Soit une superficie des terres entretenues dans la vallée et sur les coteaux de 446 ha.

Surface agricole utile :

- Superficie communale S.A.U (source enquête PLU 2015) : 374 ha
- Superficie S.A.U. des exploitations en 2015 (source enquête PLU) : 611 ha

NB : la SAU des exploitations additionne la SAU totale des exploitations ayant leur siège dans la commune.

Sur la commune, on observe une différence de 72 ha, entre les terres visuellement exploitées ou entretenues et les déclarations PAC des différents agriculteurs.

Le diagnostic agricole présenté ci-après concerne les 14 exploitants agricoles recensés comme exploitant des terres agricoles sur la commune (le groupement pastoral des Ecouges n'est pas pris en compte).

Les données ci-dessous sont issues du recensement général agricole (RGA), de l'enquête PLU réalisée en avril 2015 (14 questionnaires reçus sur 14 envoyés aux exploitants recensés par la chambre d'agriculture). Une analyse fine des terrains agricoles sur photo aérienne a permis de finaliser la cartographie des espaces agricoles exploités ou entretenus sur la commune.

	RGA	RGA	RGA	Enquête PLU	Evolution 2000-2015
Année	1988	2000	2010	2015	
Nombre d'exploitations	21	16	10	14	- 12 %
SAU communale *	/	416	/	374	- 10 %
SAU des exploitations **	339	341	447	611	+ 79 %
SAU moyenne des exploitations	16,5	17,5	20,5	44	+150 %
Nombre d'actif agricole	21	16	14	17	/

*SAU communale : addition des surfaces utilisées dans cette commune par chaque exploitation y ayant des parcelles.

**la SAU des exploitations : additionne la SAU totale des exploitations ayant leur siège dans la commune.

Exploitations agricoles et terres exploitées

Un nombre d'exploitants qui diminue légèrement :

En 2000, on comptait 16 exploitations cultivant sur la commune. En 2015, le nombre d'exploitations est de 14, dont 2 exploitants dont le siège d'exploitation se situe en dehors de La Rivière. Cependant, on remarque que le nombre d'exploitations était en plus forte diminution en 2010 (avec seulement 10 exploitations).

La SAU communale, reste importante même si l'on observe une légère diminution de 10 % en 15 ans. Cela conserve particulièrement les secteurs de coteaux.

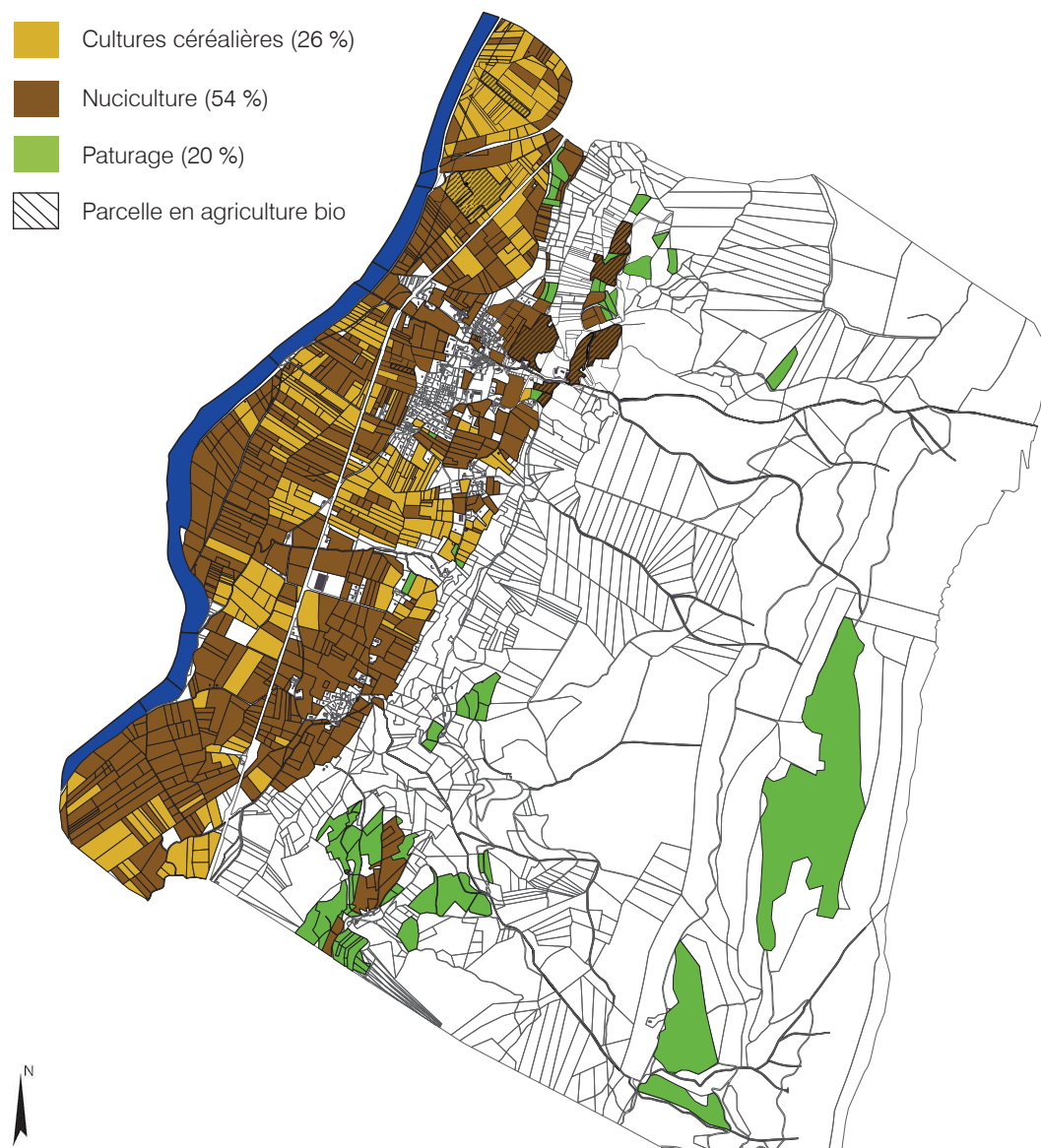
Un territoire dont la SAU moyenne des exploitations et en forte progression

La SAU moyenne des exploitations a augmenté de 79 % entre 2000 et 2015. Cela s'explique par une forte augmentation de la SAU des exploitants (+ 80 % en 15 ans). Ce sont donc les terres cultivées en dehors de la commune qui ont fortement augmenté car la SAU communale reste quasiment la même. En effet, les exploitations agricoles cultivent quasiment la moitié de leur terre en dehors de la commune.

Un nombre d'actifs agricoles en légère progression depuis 2000

Entre 2000 et 2015, le nombre d'actifs agricoles (hors saisonniers) est passé de 16 à 17 personnes (malgré une baisse remarquée en 2010).

De plus, le nombre de saisonniers est aussi important sur la commune, selon l'enquête PLU, ils seraient 21 à intervenir lors de la récolte de la noix au début de l'automne.



Type de cultures et de production sur la commune.
source : enquête agricole du PLU 2015

Les systèmes d'exploitation agricole

- Les agriculteurs à La Rivière

- 11 agriculteurs
- 1 agriculteur au 2/3 et 1 double-actif
- 1 personne retraité en gestion familiale

2 exploitants agricoles extérieurs, situés à Saint-Quentin-sur-Isère et à l'Albenc.

7 exploitants ayant leur siège sur la commune exploitent des terres en dehors de La Rivière. Pour certains (4 d'entre eux) cela ne représente qu'une petite partie de leur terre, alors que pour d'autres cela représente parfois plus de la moitié de leurs terres agricoles

- Les productions agricoles

Une agriculture centrée sur la culture permanente de la noix sur 274 ha de la commune (soit 54 % des terres entretenues) et la production céréalière (maïs, blé, soja...) sur 135 ha de la commune (soit 26 % des terres entretenues). Ainsi la superficie en culture permanente a fortement augmenté (elle était de 99 ha en 1988, elle est de 274 ha en 2015).

Ce système d'exploitation alliant la culture des céréales et la nuciculture est typique de la région.

7 exploitations produisent des noix sous le label AOP noix de Grenoble afin de valoriser leur production. 2 agriculteurs sont en production biologique.

La commune ne compte par contre aucun élevage.

- La transformation de production

• Seulement 2 exploitants transforment une partie de leur production sur place. Il s'agit de la production de cerneaux de noix.

• 1 agriculteur possède un point de vente sur l'exploitation.

Organisation des terres agricoles

En ce qui concerne la structure de l'exploitation :

- La majorité des agriculteurs interrogés perçoivent leurs parcelles comme proches de leur siège d'exploitation.
- 7 d'entre eux trouvent par contre leurs parcelles dispersées sur l'ensemble du territoire.
- Seulement 2 agriculteurs estiment que leurs parcelles sont regroupées autour du siège d'exploitation.

En ce qui concerne les bâtiments d'exploitations :

- L'ensemble des agriculteurs estiment que leurs bâtiments sont situés autour de leur siège d'exploitation.
- La plupart des exploitations sont installées dans des bâtiments anciens. Une seule exploitation est entièrement neuve.
- Ces bâtiments anciens sont le plus souvent rénovés (7 exploitations sur 13), voir couplés à de nouveaux bâtiments (3 d'entre eux).
- Seulement quatre exploitations trouvent leurs bâtiments vétustes et peu fonctionnels.

Les projets des exploitations

Caractérisation du développement actuel de l'exploitation

Sur les 12 exploitants de la commune de La Rivière :

- 6 exploitations sont en développement et modernisation
- 4 sont en régime de croisière
- 3 sont gestion du patrimoine familial

Les projets des exploitations

8 exploitations ont des projets d'extension ou de nouveaux bâtiments à proximité de leurs bâtiments actuels, à plus ou moins long terme. Certains sont envisagés d'ici 1 à 3 ans. Ces secteurs de projet sont répertoriés sur la carte ci-après.

3 exploitants ont des projet de diversification de leurs activités :

- Transformation sur place de farine et production de pain,
- Gîtes à la ferme,
- Vente directe d'ici 2 à 3 ans.

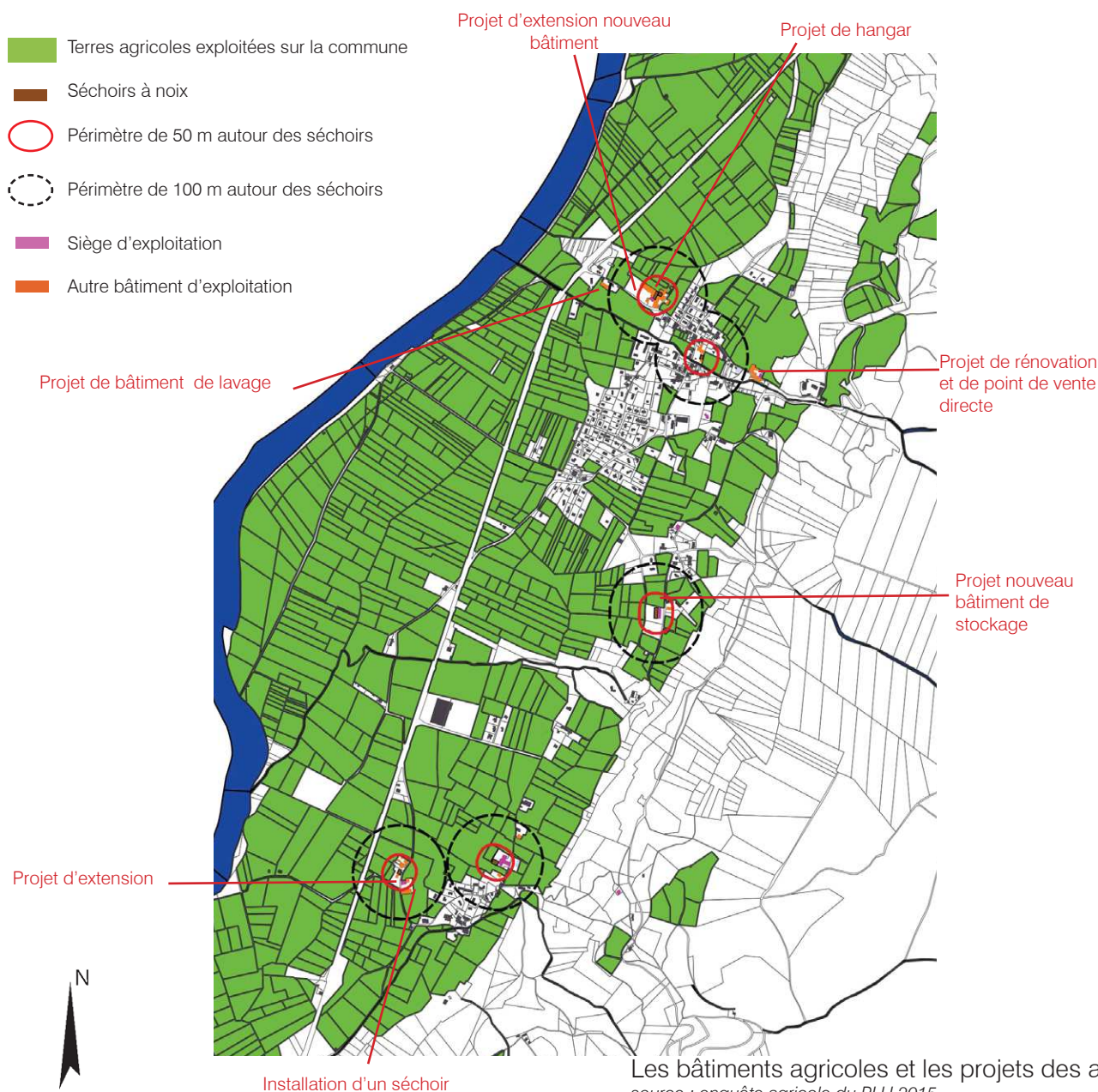
L'âge et les perspectives des exploitants

Sur les 13 questionnaires remis (agriculteurs de la commune et extérieurs) :

- 2 ont plus de 60 ans
- 4 ont entre 50 et 60 ans
- 3 ont entre 40 et 50 ans
- 4 ont moins de 40 ans

Seulement 4 agriculteurs ont envisagé leur succession, elle sera familiale. Un des deux agriculteurs de plus de 60 ans fait partie des personnes ayant envisagé leur succession. Un autre agriculteur proche de la soixantaine a aussi déjà envisagé sa succession.

>> L'ensemble de ces informations témoignent d'une bonne dynamique agricole sur la commune, principalement liée à l'exploitation de la noix (AOP) et à la fertilité des terres agricoles de la plaine de l'Isère.



Les bâtiments agricoles et les projets des agriculteurs.
source : enquête agricole du PLU 2015

Les bâtiments agricoles

9 exploitations ont pu être localisées sur la commune. 5 d'entre-elles se situent au niveau du village, une à la sortie du hameau de Bouvatière, une à l'entrée Nord du hameau du Lignet et 2 à la sortie du Lignet en direction de la départementale. Plusieurs de ces bâtiments sont donc situés à proximité de secteurs déjà urbanisés.

Les exploitations sont principalement composées de bâtiments de stockages et de séchoirs. 5 d'entre-elles sont équipées de séchoirs modernes, pouvant être source de nuisances sonores lors de la saison de ramassage. En conséquent, des périmètres de 50 m et de 100 m sont reportés autour des séchoirs afin de visualiser l'impact de ces nuisances sur les habitations et d'arbitrer les futurs choix en terme d'urbanisation en prenant en compte cette donnée.

Projet de nouveaux bâtiments

Suite à l'enquête, on peut aujourd'hui recenser 7 secteurs dans lesquels des agriculteurs ont des projets d'extension et/ou de nouveaux bâtiments, à plus ou moins long terme.

Les agriculteurs souhaiteraient la mise en place d'une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs mutualisée sur la commune.

Les secteurs à enjeux environnementaux

Une partie des zones humides recensées au niveau régional (dans le cadre de l'inventaire des zones humides Avenir), est située sur des terres cultivées (céréales ou noyers).

Les prairies des Ecouges sont situées au cœur d'un Espace Naturel Sensible du Département. La vocation pastorale de ce secteur est aujourd'hui indispensable pour maintenir les paysages et les caractéristiques environnementales de ce site.

Un des enjeux du PLU vis-à-vis de l'occupation agricole est de préserver l'usage agricole de ces secteurs à enjeux environnementaux. Cela passe par un classement spécifique dans le zonage du PLU. Ce classement pourra interdire toute construction et faire l'objet de prescriptions complémentaires au niveau du règlement.

La vocation prime pour le classement au PLU. Si un secteur est exploité, il doit être classé en A, il peut être indicé s'il existe un enjeu environnemental.

Le partage de l'espace agricole et les nuisances liées à la culture de la noix

Il est relevé par plusieurs exploitants que la culture de la noix peut générer des nuisances vis à vis des secteurs d'habitations. Cela peut concerner, soit la dispersion des produits de traitement sur les secteurs aux abords des cultures, soit les nuisances sonores occasionnées par le fonctionnement des séchoirs lors de la période de récolte, au début de l'automne.

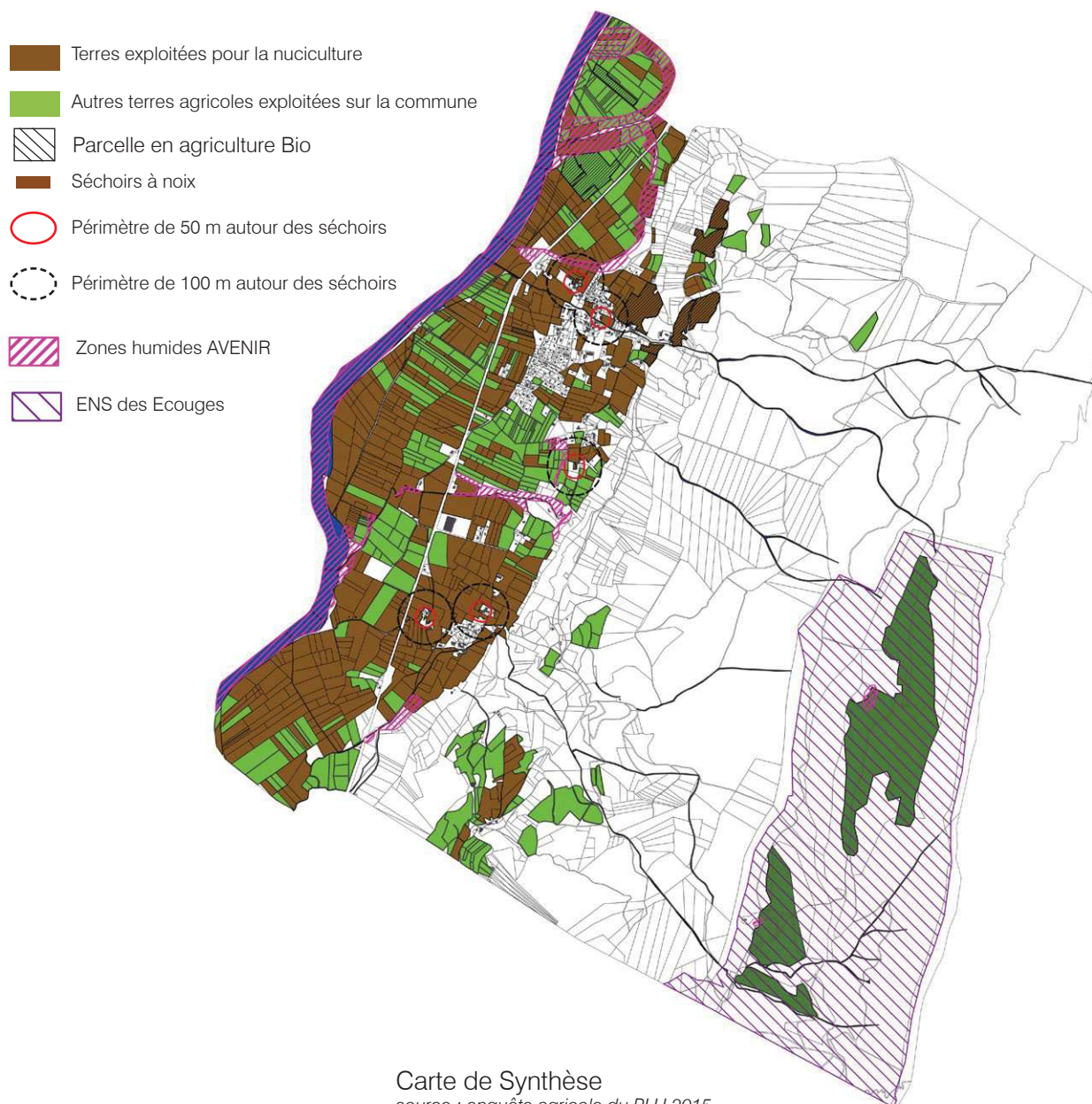
Il est également mentionné des difficultés de circulation avec les engins agricoles, notamment au niveau du village, et à cause de stationnement gênant au niveau de la Charrière, de la montée des chances et de la route du Lignet et de la route du Mollard.

Des difficultés d'achat et de location de terres agricoles

4 agriculteurs sur les 14 interrogés nous ont fait part de difficultés à l'achat ou à la location de parcelles agricoles sur la commune notamment en ce qui concerne les noyeraies. Le nombre de candidats est important et ces parcelles sont soumises à une forte pression.

Des difficultés concernant l'entretien des terres agricoles ouvertes sur la commune

En observant les évolutions du territoire communal, on constate aussi une certaine difficulté à entretenir les terres agricoles des coteaux qui sont moins facilement exploitables. Les agriculteurs ne font pas mention de cette particularité dans le questionnaire.



Carte de Synthèse
source : enquête agricole du PLU 2015

les parcelles particulièrement stratégiques

Les parcelles stratégiques sont des parcelles nécessaires au fonctionnement des exploitations et / ou pour lesquelles un investissement particulier a été engagé.

Sur La Rivière, les parcelles les plus stratégiques sont les suivantes :

- les parcelles de noyers existantes et les parcelles potentiellement utilisables pour la culture de la noix ;
- les parcelles labourables de la plaine ;
- Les parcelles cultivées en bio permettant de diversifier les modes de production et de s'engager dans la préservation de l'environnement.

Les parcelles de prairies, qui ont tendances à diminuer, sont aussi des parcelles à fort enjeux.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, c'est l'ensemble de l'espace agricole qu'il faut prendre en compte car ces espaces sont également une composante essentielle du paysage de la commune et qui garantit son attractivité temps dans la plaine que sur les secteurs de coteaux.

Les enjeux

- Maintenir le dynamisme actuel de l'activité agricole sur la commune.
- Veiller à préserver une diversification de la production. La progression des noyeraies tend à la fermeture des paysages de la commune et à une baisse de l'attractivité (nuisance, paysage fermé).
- 5 séchoirs modernes ont été identifiés sur le territoire. Leurs nuisances ponctuelles sont à prendre en compte.
- Des zones humides ont été identifiées, le classement des zones agricoles sera à adapter à ces enjeux environnementaux.
- Le secteur des Ecouges est encore le témoin d'une activité pastorale de montagne. Cette activité est à maintenir pour le bon fonctionnement de l'ENS.